



Pour parler du programme sur des bases réelles

*Par Hubert Tassin,
Président des PP*



La Premier objectif: La croissance, créatrice de valeur

Le programme c'est-à-dire la définition des courses proposées chaque année, leurs conditions et leurs dotations est la question centrale de l'organisation des courses et de l'élevage. C'est particulièrement vrai dans le modèle intégré qui est le nôtre: le programme est d'abord le moyen de faire la recette, et ensuite celui d'orienter l'élevage et les effectifs à l'entraînement.

Chacun a bien compris le premier enjeu: avoir un gâteau (les allocations) le plus gros possible, avec des montants bénéficiant d'une forte visibilité et gérés de façon à assurer une croissance régulière. Préserver le gâteau, c'est le premier objectif, celui de la croissance. Vous savez que ma mobilisation,

Vendredi 25 octobre 2013 – N°4

celle de l'Union pour le Galop français est permanente pour cette question d'intérêt général.

Le débat suivant, celui de la répartition du gâteau, ne peut venir qu'ensuite. Des exemples européens montrent assez les dangers de sortir du système intégré, de la responsabilité de dégager la recette qu'il implique pour l'ensemble des acteurs des courses.

Les effectifs ne doivent pas dicter les programmes. Cela dit, il ne faut pas renoncer à l'essence même de la définition du programme de courses: c'est lui qui, à terme, doit déterminer les décisions des éleveurs et des propriétaires. Il serait absurde (et même contre l'esprit) de construire un programme en fonction des effectifs. C'est l'inverse qui est le principe intangible. Ne pas le respecter serait partir dans une spirale de médiocrité dont personne ne serait gagnant à terme.

La conclusion ? Entre le premier impératif (la recette) et le second (orienter les effectifs), il n'y a pas d'autre solution que la recherche permanente d'un équilibre. Un équilibre qui peut – qui doit même être ajusté chaque année, mais qui ne doit en aucun cas être rompu de façon brutale. Une cassure déséquilibrerait les modèles économiques



des acteurs des courses de façon inéquitable et dangereuse. La première des choses que doit assurer France Galop est la visibilité et l'assurance qu'aucun changement brutal de règle du jeu ne ruinera les investissements réalisés. Ils sont suffisamment spéculatifs par nature pour ne pas en rajouter.

Dépasser les ressentis qui s'expriment parfois avec violence

Respect des équilibres, évolution et pas révolution : cela ne veut pas dire immobilisme. Au contraire. La gestion des équilibres, c'est, par essence, aller une fois trop loin dans un sens, une fois trop loin dans un autre. J'aurais l'occasion de revenir, dans les semaines qui viennent, sur les voies précises à suivre. Il faut pour autant partir des grandes masses pour éviter les contresens dans un domaine où la violence du ressenti fait souvent oublier la réalité.

Il y a deux sujets que je voudrais régler en amont du débat : la répartition obstacle/plat et, en plat, celle entre les grandes catégories de courses et, donc, de chevaux.

Le 2/3 – 1/3 : un acte fondateur et cohérent que rien ne justifie de remettre en cause

La répartition plat obstacle 2/3-1/3 fait partie de l'acte fondateur de France Galop en 1995. Il n'est pas question d'y revenir. Cette clé de répartition (sans tenir compte des sponsors et des engagements, sensiblement supérieurs en plat) n'est pas

particulièrement favorable à l'obstacle sur des bases historiques, comme sur celles de comparaisons internationales.

Deux chiffres seulement.

En premier lieu, celui de la répartition passée : selon les périodes de référence, en amont de la fusion des sociétés mères l'obstacle concentrait entre 34 et 37 % des allocations du Galop.

En second lieu, la comparaison internationale. La dotation globale des courses d'obstacle britanniques représente 34 % de celles du Galop au total. Corrigé de l'effort propre des propriétaires (la poule), le ratio britannique ressort à 64 % (plat) - 36% (obstacle).

On constate, au total, que les courses d'obstacle ne sont pas sur-dotées en respectant ce ratio 1/3 – 2/3 qui constitue un consensus qui ne peut pas sérieusement être remis en cause.

Des répartitions qui respectent les hiérarchies

La répartition des allocations entre les catégories de courses entretient des polémiques souvent excessives. D'un côté, ceux qui estiment que la priorité est de servir les plus gros investisseurs, en fixant des allocations qui respectent la valeur marchande des chevaux. De l'autre, ceux qui attendent un retour financier pour ceux « qui font la recette », et qui fournissent les lots de 14 partants et plus, base du chiffre d'affaires.



Evidemment, personne n'a raison et personne n'a tort mais le débat peut friser la caricature. Il faut sur ce sujet encore, prendre du recul avec des références nationales et internationales.

Un focus sur le plat permet de mettre la cohérence de la répartition des allocations en évidence. L'espoir de gain des chevaux (de tous âges) va croissant en fonction de la valeur handicap, partant des basses catégories (4.000 euros pour les chevaux jugés en moins de 21) à 50.000 euros et largement plus au delà des valeur 45. Bien sûr, on peut contester la progression d'une catégorie à une autre, la trouvant insuffisamment élitiste ou, au contraire ne tenant pas assez compte du besoin de fournir les lots de 14 partants et plus . Mais, en tout état de cause , la cohérence est assurée.

Pour ce qui concerne la comparaison internationale limitons les chiffres à la proportion des handicaps dans le total des allocations. Au Royaume Uni, 41 % des allocations de plat et 53 % des allocations d'obstacle sont distribués dans les handicaps. En France, la proportion du plat se monte à 27 % et celle de l'obstacle à 13 %. Les importants et très dotés programmes de courses à condition intermédiaires font, chez nous, la différence.

Sortir le débat du programme de la réaction et de l'invective, le centrer sur des éléments tangibles, c'est l'objectif. Et c'est sur cette

réalité que les propositions que l'Union pour le Galop s'appuieront pour les propositions du débat 2014 que nous présenteront prochainement.

LA SEMAINE PROCHAINE :

L'OBSTACLE :

UNE EXCELLENCE FRANCAISE

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr